

Roulage auto et moto du mercredi

Le roulage du mercredi est ouvert à tous possesseur de véhicule de route ou de compétition Il n'est pas obligatoire de posséder une licence.

Il y a un tarif à la journée qui est de 70€ la demi-journée est de 50€ (pas de tarif à l'heure) ou un tarif sous forme d'abonnement valable du 1er janvier au 31 décembre (achat d'une carte de 115€ + 15€ à chaque roulage) nombre de roulages illimités tout en respectant le calendrier de disponibilité. La carte est nominative (une carte par pilote).

Le paiement s'effectue à votre arrivée sur le site (Au local technique près des sanitaires avant de prendre la piste) auprès de la personne présente sur le site.

DRIFT INTERDIT LES JOURS DE ROULAGE

JAMBES ET BRAS COUVERTS POUR VOITURES OUVERTES

Les horaires sont 9h/12h et 14h/17h30

Respectez les riverains en ce qui concerne la mise en route des moteurs en dehors des heures prescrites.

- tout dépôt ou vidange est interdit.***
- l'abandon de pneumatique est interdit.***
- interdiction d'intervenir ou de modifier les installations et équipements du circuit.***
- tout matériel apporté devra être remporté.***
- toute perte d'huile ou autre liquide sur le paddock ou la piste devra être signalée au responsable.***

Une bâche de sol devra être mise en dessous des voitures ou des motos. Son absence est sanctionnée par une amende de 200 €.

Le concurrent devra se mettre en conformité immédiatement sous peine d'exclusion

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) et leurs déchets et ne rien laisser sur place.

Niveau sonore maximal mesuré 100Db à 75 % du régime maximum ou 109Db en dynamique

<https://www.circuitdelachatre.fr/calendrier.html>